

Mardi 15 septembre 2020

## Usage détourné du protoxyde d'azote : la Ville de Rouen agit en faveur de la santé et de la salubrité publique

Pour faire face au phénomène de consommation détournée du protoxyde d'azote, qui constitue des atteintes à la santé et à la salubrité publique, la Ville de Rouen prend des mesures de protection, notamment pour les plus jeunes. Un arrêté municipal interdisant la vente aux mineurs et la consommation de ce produit sur l'espace public entre en vigueur. Toute infraction à ces dispositions sera sanctionnée d'une amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450€.

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie :** « *L'usage détourné grandissant du protoxyde d'azote, ou gaz hilarant, est inquiétant. Avec de nombreux maires de la Métropole, nous avons décidé d'agir conjointement. Sur Rouen, la vente aux mineurs et la consommation sur la voie publique sont désormais interdits. Nous allons également engager une démarche auprès du Département de la Seine-Maritime, de l'Éducation nationale et des associations pour accentuer la prévention. L'enjeu est considérable.* »

Le protoxyde d'azote, également connu sous le nom de gaz hilarant, est un gaz d'usage courant stocké notamment dans les cartouches pour siphon à Chantilly, mais aussi dans les aérosols d'air sec ou les bonbonnes utilisées en médecine et dans l'industrie. Son usage initial est depuis quelque temps détourné pour ses propriétés euphorisantes.

Le phénomène s'étend dangereusement et est perceptible par tous : les cartouches métalliques contenant le produit, accessibles facilement puisqu'elles peuvent s'acheter dans les commerces de proximité ou sur internet, sans conditions ni restrictions particulières, jonchent souvent l'espace public. On observe une augmentation du nombre de signalements d'effets sanitaires graves. La santé de nombreux jeunes est menacée. Il est urgent d'agir.